

ARNAQUES-INFOS

> Numéro 42 <

DÉCEMBRE 2009

> 2 € <

Lettre trimestrielle d'information publiée par le Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE

LE PARADOXE DU CONSOMMATEUR INTERNAUTE

Le consommateur, crise oblige, a appris à comparer qualité et prix et n'hésite pas à négocier sa fidélité. Il s'efforce de rester vigilant face aux pratiques commerciales « dynamiques ».

Mais, curieusement, face à un site marchand, il semble oublier tous ses réflexes de vigilance et n'hésite pas à effectuer une commande sur la simple vision d'une vitrine internet alléchante. En cas de disparition prématurée du professionnel, le consommateur n'aura plus que ses yeux pour pleurer.

La fiche pratique de ce trimestre vise à rappeler les points de vigilance élémentaires.

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

■ Le dossier du trimestre	2
■ La fiche pratique du trimestre	3
■ Bilan du Réseau anti-arnaques	4
■ Appels à témoignages	5
■ Loteries et cadeaux : enseignes à éviter	6 - 7
■ Sur le site du Réseau anti-arnaques	8

À PARAÎTRE

« Comment décrypter les offres de loteries et de cadeaux issues de la vente à distance ? »

Tel est le titre du numéro spécial **ARNAQUES-INFOS**, édité à 5 000 exemplaires, qui vous parviendra gracieusement dès publication (*fin janvier 2010*).

LE DOSSIER DU TRIMESTRE : LE PALMARÈS DES SITES DE CONTREFAÇON

Des messages semblant provenir de marques connues prolifèrent depuis le début de l'année. Il s'agit de « *phishing* ».

Le scénario est toujours le même : un message d'alerte vous incite à cliquer sur un lien hypertexte et, dès lors, différentes informations confidentielles vous sont réclamées (*notamment, le numéro de carte bancaire et le cryptogramme*).

Bien évidemment, il convient de ne jamais communiquer de telles informations.

■ Quelques exemples de messages utilisés pour capter votre attention

- ⇒ « *Votre carte bancaire est suspendue car nous avons remarqué un problème sur votre carte.* »
- ⇒ « *Attention. Tentative d'intrusion dans votre compte...* »
- ⇒ « *Des doubles prélèvements ont été effectués par erreur sur les comptes de notre clientèle.* »
- ⇒ « *Votre compte en ligne a été suspendu car il a été utilisé à des fins frauduleuses.* »

■ Le cas de la notification d'impôt

Plus récemment, un message intitulé « notification d'impôt – remboursement », émanant de la **Direction générale des finances publiques** et signé « **Le conciliateur fiscal adjoint, Philippe BERGER** » précisait (*texte original*) :

« *Après les derniers calculs annuels de l'exercice de votre activité, nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'impôt de 178,80 €. S'il vous plait, soumettre la demande de remboursement d'impôt et nous permettre de 10 jours ouvrables pour le traitement.*

Pour accéder au formulaire pour votre remboursement d'impôt, cliquez-ici.

Un remboursement peut être retardé pour diverses raisons. Par exemple, la soumission des dossiers non valides ou inscrivez après la date limite. »

■ Les principales marques utilisées par les sites de contrefaçon

FREE ; ORANGE ; SFR ; VISA MASTERCAD ; PAYPAL ;...

■ Pour en savoir plus

« *PHISHING* » est un terme créé à partir de « *FISHING* » (*pêche*), et de « *PHREAKING* » (*piratage du système téléphonique*). L'équivalent français est « *FILOUTAGE* ».

LA FICHE PRATIQUE DU TRIMESTRE :

Conseils pour choisir un site marchand

■ Un secteur dynamique

Avec une progression de 27 % sur les neuf premiers mois de l'année 2009, les achats sur des sites marchands ont le vent en poupe : 7 internautes sur 10 achètent en ligne.

L'offre devient pléthorique et la profession estime que le chiffre de 60 000 sites sera atteint en cette fin d'année.

■ Les réflexes avant de commander

La recrudescence des litiges mettant en cause les sites marchands (*livraisons tardives, voire inexistantes, disparition prématurée du professionnel*) implique une vigilance accrue du consommateur.

Le **Réseau anti-arnaques** recommande d'appliquer les pratiques réflexe suivantes avant d'effectuer toute commande :

- ↪ Consulter les « mentions légales » du site (*en général, cette rubrique est située au bas de la page d'accueil*) afin d'identifier le nom et le n° SIRET du professionnel puis imprimer les conditions générales de vente. L'absence de ces mentions obligatoires constitue un premier signal d'alerte.
- ↪ Utiliser les pages gratuites des sites www.infogreffe.fr et www.societe.com afin de vérifier la nature de la structure exploitant le site (*affaire en nom personnel ou personne morale*) et l'ancienneté. Les recherches sont facilitées par la saisie du numéro SIREN (*qui est constitué par les 9 premiers chiffres du numéro SIRET*).
- ↪ Surfer sur les moteurs de recherche à partir de plusieurs mots-clefs (*enseigne commerciale, nom de gérant, dénomination de la société*) pour détecter les expériences de consommateurs.
- ↪ Vérifier que le site est sécurisé (*vérifier la présence du « s » dans l'adresse https*).
- ↪ Privilégier les sites affichant le logo FEVAD, qui certifie que le professionnel est adhérent de la **Fédération des entreprises de vente à distance**.
- ↪ Ne pas se laisser impressionner par des dénominations pompeuses, qui peuvent cacher une petite structure sans véritables moyens techniques et financiers.
- ↪ Redoubler de vigilance face aux sites étrangers (*tenir compte de la TVA et des taxes douanières en vigueur dans l'Union européenne, s'interroger sur la conformité aux normes françaises*).
- ↪ Consulter la liste des « Sites sous surveillance » sur notre site www.arnaques-infos.org

■ Une issue fatale pour le consommateur : le redressement ou la liquidation judiciaire du professionnel

Certes, le consommateur peut déclarer sa créance auprès du mandataire désigné par le tribunal de commerce (*dans un délai de deux mois après la publication de cette décision*).

Toutefois, ne rêvons pas : les maigres disponibilités reviendront aux créanciers prioritaires (*salariés, URSSAF, services fiscaux...*).

RÉSEAU ANTI-ARNAQUES :

Deux ans de lutte anti-arnaques au sein d'une nouvelle structure

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le **Réseau anti-arnaques** s'est constitué en une association loi 1901 (*rappelons que depuis sa création, en septembre 1999, il était intégré au sein de l'UFC-Que Choisir Quimper*).

Son objectif principal reste bien la lutte contre les arnaques de la consommation en privilégiant, notamment, la prévention.

Cet axe a été particulièrement renforcé, le 9 septembre 2009, avec l'inauguration du site www.arnaques-infos.org

Le **Réseau anti-arnaques** est partenaire de l'**UFC-Que Choisir** dans le cadre d'une convention annuelle. Son budget annuel 2008 était de 10 702 € (*celui de 2009 sera voisin de 11 500 €*).

Les dépenses de fonctionnement sont financées grâce à la contribution annuelle de l'**UFC-Que Choisir**.

Les dépenses d'investissement (*informatique notamment*) sont financées par des donateurs.

Le **Réseau anti-arnaques** s'appuie sur des moyens spécifiques pour mener ses actions :

- ↳ Un réseau de 55 correspondants chargés de l'alimenter en offres publicitaires douteuses et en informations diverses.
- ↳ Une base documentaire de plus de 2 550 dossiers (*un dossier étant ouvert par arnaque*).
- ↳ Une logistique unique d'« appels à témoignages » permettant de gérer de fortes volumétries (*c'est ainsi que l'offre « gélules d'açai » a généré plus de 700 témoignages de juillet à novembre 2009*).

AUX LECTEURS D'ARNAQUES-INFOS

Vous recevez, actuellement, la version papier d'**Arnaques-Infos**.

Vous pouvez opter pour la version électronique en nous adressant une simple demande à : contact@arnaques-infos.org

APPELS À TÉMOIGNAGES

Semelles SANAD'OR

Vous avez été sollicité par téléphone pour commander des semelles énergétiques de marque **SANAD'OR** diffusées par la société **BLEUTEL** (*Carros*).

Offres promotionnelles

Vous avez répondu à une offre promotionnelle destinée à récompenser votre achat ou votre fidélité (*offre de remboursement, promesse de cadeau, points de fidélité*).

Le loto de Nicole DELYA

Nicole DELYA, voyante numérologue, vous a promis d'être gagnant à l'Euromillions du vendredi 13 novembre 2009 et vous avez décaissé la somme demandée (57,40 €) pour recevoir ses prédictions.

Remises et réductions

Lors d'une commande auprès d'un site marchand (*Rueducommerce, Photoways, Price Minister, Ryanair, Easy Jet et beaucoup d'autres*), vous avez adhéré au programme « Remises et réductions », moyennant une cotisation mensuelle à l'issue d'une période d'essai gratuite de 30 jours.

SHOPPINGPRIVE.COM

Vous avez effectué une commande auprès du site marchand **SHOPPINGPRIVE.COM**.

BANANALOTTO.FR

Vous avez participé aux jeux organisés par **BANANALOTTO** et vous avez gagné un prix.

Satisfait ou mécontent, votre témoignage intéresse :

Le Réseau anti-arnaques
BP 15
79340 MÉNIGOUTE

Courriel :
temoignage@arnaques-infos.org

AVERTISSEMENT

Ces appels à témoignage visent à compléter la base d'informations détenue par le **Réseau anti-arnaques**. Tous les témoignages, qu'ils soient favorables ou défavorables pour la société concernée, sont intégrés au dossier ouvert par le **Réseau anti-arnaques**.

Il est demandé aux personnes répondant à un appel à témoignage de bien vouloir s'identifier (*nom, prénom et adresse*).

IDOL WHITE

Vous avez découvert sur le net une offre publicitaire vous permettant de recevoir gratuitement un stylo pour blanchir les dents. Seuls les frais d'envoi sont à votre charge.

IPLANETEJOUETS.COM

Vous avez commandé des jouets sur ce site marchand exploité par la **SARL IPLANETE-DISTRIBUTION**.

« Savoir maigrir » avec Jean-Michel COHEN

Jean-Michel COHEN intervient régulièrement sur les plateaux de télévision et dans différents magazines. Vous vous êtes inscrit sur internet à son « programme pour maigrir vite » géré, en fait, par la société **ANXA** (*Londres*).

Nuits d'hôtel gratuites EUROREST

Vous avez répondu à une offre publicitaire **EUROREST** sur internet vous proposant de profiter de 14 nuits d'hôtel gratuites, sous réserve de respecter certaines contraintes (*frais d'inscription de 29 €, repas obligatoires, une seule nuit par hôtel choisi*).

LOTÉRIES ET CADEAUX : LES ENSEIGNES À ÉVITER

Le Réseau anti-arnaques actualise régulièrement sa liste noire, établie à partir des témoignages reçus, des enquêtes et des actions en justice en cours.

LES ENSEIGNES FRANÇAISES

■ Les principales enseignes commerciales de la SAS PROMONDO (*Carros - 06*) :

BIEN-ÊTRE ET CONFORT*
HOME DISTRIBUTION*
LABORATOIRES MINCÉA
MOINES DE SAINT-GEORGE
NATURLIS
PRÉFÉRENCES
PRESTIGE ET SÉDUCTION
SILHOUETTE IDÉALE
VITAL CONFORT*

* Les trois enseignes actuellement les plus utilisées par PROMONDO.

■ Et aussi :

ALICE AVANTAGES
AQUA VITALIS
BELA VITA
CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN (CCE)
CENTRE DE PAIEMENT DES RÉCLAMATIONS D'ESPÈCES (CPRE) - EMTL
INSTITUT PATRICK LACROIX
LE CLUB*
MONASTÈRE SOURCE DE MARIE
MOULIN DE L'AUNAY
PROPRE ET PRATIQUE
40 CARATS
SANTÉ MARKET
SWISS HOME SHOPPING*
VITAL BEAUTY*

* Trois enseignes de la société AMA

LES ENSEIGNES BELGES

Les enseignes du groupe belge DUCHESNE : TV DIRECT DISTRIBUTION, TVD SANTÉ, TVD DISTRIBUTION, LES INDISPENSABLES, ÉPHÉDRA, BEST OF, OLIVÉAL, BIOTONIC, LINÉAL, CHRISTIAN DENEUVE, NOTRE VIE, LABORATOIRES PEYRAC.

LES AUTRES ENSEIGNES ÉTRANGÈRES

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE FINANCIÈRE (ADF)
 AGENCE DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS (ARBN)
 AMBASSADEURS DES NOUVELLES GRANDES FORTUNES (ANGF)
 ASSOCIATION DE L'ADMINISTRATION DES GAINS (AAG)
 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES TRANSFERTS ET MONTANTS (AGTM)
 AUTORITÉ OFFICIELLE DES LOTS ATTRIBUÉS (AOLA)
 BENEFITS ALLOCATION TRUST (BAT)
 BUREAU DES CONFIRMATIONS OFFICIELLES D'ATTRIBUTION (BCOA)
 BUREAU DE CONTRÔLE DES GAINS D'EXCEPTION (BCGE)
 BUREAU DE REMISE DES PRIX GAGNÉS (BRPG)
 BUREAU DE VÉRIFICATION DES GAINS (BVG)
 BUREAU GÉNÉRAL D'ALLOCATION DES RÉCOMPENSES (BGAR)
 BUREAU INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES GAINS (BIAG)
 BUREAU INTERNATIONAL DE REMISE DES GAINS
 BUREAU INTERNATIONAL DES PRIX (BIP)
 BUREAU INTERNATIONAL DES VERSEMENTS RÉGLEMENTAIRES (BIVR)
 BUREAU OFFICIEL D'ATTRIBUTION D'ARGENT (BO2A)
 BUREAU OFFICIEL DES ALLOCATIONS RÉGLEMENTAIRES (BOAR)
 BUREAU PRIVÉ DE DISTRIBUTION DES GAINS (BPDG)
 CAISSE D'ATTRIBUTION DES GAINS DE GRANDE VALEUR (CAGGV)
 CAISSE GÉNÉRALE DE REMISE DE GAINS (CGRG)
 CAISSE INTERNATIONALE DES VERSEMENTS (CIV)
 CAISSE INTERNATIONALE DES GAINS EN ESPÈCES (CIGE)
 CENTRALE D'INVESTIGATION ET DE REMISE DES CHÈQUES (CIRC)
 CENTRALE DE GESTION GAINS ET FINANCES (CGGF)
 CENTRALE DES CONSIGNATIONS
 CENTRALE DES GAINS (CDG)
 CENTRALE DES JEUX (CDJ)
 CENTRALE DES PAIEMENTS
 CENTRALE INTERNATIONALE DE GESTION DE FONDS FINANCIERS (CIGFF)
 CENTRE ADMINISTRATIF EUROPÉEN DES GAINS (CAEG)
 CENTRE D'ATTRIBUTION OFFICIELLE DES JEUX D'ARGENT (CAOJA)
 CENTRE DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF D'ATTRIBUTION DES GAINS (CTAG)
 CENTRE DE VÉRIFICATION DES MONTANTS (CVM)
 CENTRE EUROPÉEN DE DIFFUSION (CED)
 CENTRE EUROPÉEN DU BIEN-ÊTRE (CEB)
 CENTRE INTERNATIONAL DES GAINS (CIG)
 CENTRE INTERNATIONAL DES LEADERS FINANCIERS (CILF)
 CENTRE MONDIAL DE RECHERCHES MATHÉMATIENNES (CMRM)
 CENTRE MONDIAL DES JEUX ET CONCOURS (CMJC)
 CENTRE PRIVÉ DES GAINS (CPG)
 CERCLE DES GRANDES FORTUNES (CGF)
 CERTIF
 CERTIFICATIONS DE DÉBOURSEMENTS ÉCONOMIQUES (CDE)
 CLUB DES RÉUSSITES FINANCIÈRES RECONNUES (CRFR)
 CLUB SÉLECT DES GRANDS FINALISTES (CSGF)
 COMITÉ CENTRAL DES COMPTES (CCC)
 COMITÉ D'ATTRIBUTION SUPÉRIEUR HONORABLE (CASH)
 COMITÉ GÉNÉRAL – PROGRAMME NATIONAL D'AIDE (CG-PNA)
 COMITÉ INTERNATIONAL DE REMISE DE PRIX (CIRP)
 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES (CAR)
 COMMISSION DE DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE GAINS (CDEG)
 COMMISSION DE DONS FINANCIERS EN EUROS – RÉPARTITION DES GAINS (CDFE-RDG)
 COMMISSION DE PAIEMENTS BANCAIRES RÉGLEMENTAIRES (CPBR)
 COMMISSION EUROPÉENNE DES GAINS (CEG)
 COMMISSION INTERNATIONALE DE RÈGLEMENTS FINANCIERS (CIRF)
 COMPTOIR FINANCIER DES COMPTES (CFC)
 CONSEIL SUPÉRIEUR DES GAINS CERTIFIÉS (CSGC)
 DÉLICÉS D'ANNIE
 DÉLICÉS DU SOLEIL
 DÉLICÉS ET GOURMANDISES
 DÉPARTEMENT DES MILLIONNAIRES ET DES MILLIARDAIRES
 DIRECT DIFFUSION
 DIRECT MAIL
 DIRECT MARKET
 DIRECT SHOPPING
 DIRECT TOP LINE
 DISCOUNT VPC
 EURO DIFFUSION
 EURO DISCOUNT
 EURO GAINS DISTRIBUTION
 EURO GLOBE
 EURO LOTERIE
 EURO MAIL PLUS
 EURO SHOPPING
 EUROPÉENNE D'AFFECTATION DES GAINS (EAG)
 FÉDÉRATION DES SUPER FINALISTES (FDSF)
 FÉDÉRATION INT. D'ATTRIBUTION DES GAINS (FIAG)
 FÉDÉRATION MONDIALE D'ATTRIBUTION DES GAINS (FMAGG)
 FINANCES DIRECTES COMMISSION PARITAIRE (FDCP)
 FONDATION ANNONCE CHÈQUE – GAINS ET FINANCES (FAC-GC)
 FONDATION INTERNATIONALE DE VERSEMENTS DE GAINS (FIVG)
 FONDATION INTERNATIONALE DES MILLIARDAIRES (FIM)
 FONDATION MONDIALE DE DISTRIBUTION DES GAINS (FMDG)
 FRANCE – EUROPE – FINANCE (FEF)
 FRIEDRICH MUELLER – GSV
 GIE DOM EUROPE
 GLOBAL DIFFUSION
 GROS LOTS À GAGNER
 GROUPE DE TRANSFERT DES PRIX
 GROUPE FINANCIER DES BIENS ET PARTAGES (GFBP)
 GROUPE INDÉPENDANT DES GAINS (GIG)
 GROUPE INTERNATIONAL DES PRIX (GIP)
 GROUPEMENT D'AIDE ET ASSISTANCE (GAA)
 GROUPEMENT DES EXPERTS RENTIERS (GER)
 GROUPEMENT DES JOUEURS INDÉPENDANTS (GJI)
 GROUPEMENT DES TRANSFERTS
 INSTITUT DE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE (IRE)
 INSTITUT MONDIAL DE GAINS D'ARGENT
 INSTITUT MONDIAL DES MILLIARDAIRES ANONYMES (IMMA)
 INTER DISTRIBUTIONS
 INTER MAILING
 INTER PROMOTION
 INTERNATIONAL DISCOUNT
 INTERNATIONAL DISTRICT GAINS
 INTERPOST
 JACKPOT INTERNATIONAL FONDATION (JIF)
 LA MONDIALE DES GAINS EN CASH (LMGC)
 MAILING DIRECTS
 MAILING DISTRIBUTION
 MAILING GAINS EUROS
 MONDIALE DES GAINS CHRONO (MGC)
 NEW DISTRICT MARKET
 NEW MAIL
 NEW_GAINS.COM
 NORD EXPRESS DISTRIBUTION
 OFFICE CENTRAL DES COMPTES (OCC)
 OFFICE DE VERSEMENT DES GAINS IMPORTANTS (OVGI)
 OFFICE MONDIAL DES GAINS ATTRIBUÉS (OMGA)
 OFFICE RÉGLEMENTAIRE DE PAIEMENT BANCAIRE (ORPB)
 OFFRE DES PRIX ET MONTANTS (OPM)
 ORGANISME DE REMISE DE GROS GAINS (ORGG)
 ORGANISME MONDIAL DES GAINS (OMG)
 ORGANISATION DE RÉPARTITION MONDIALE DES GAINS (ORMG)
 PB VERSAND
 POSTINA SHOPPING
 PRESTIGE MAILING
 PRIMA SÉLECT
 PROGRESS MAIL
 PROMAIL
 PROMO DIRECT
 SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DES GAGNANTS (SGG)
 SÉLECTION INTERNATIONALE DES GAINS À DISTRIBUER (SIGD)
 SERVICE INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES LOTS (SIAL)
 SERVICE INTERNATIONAL DES OPPORTUNITÉS DE PRIX (SIOP)
 SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE GAINS (SEG)
 SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE FONDS À TRANSFÉRER (SOFT)
 SYNDICAT MONDIAL DES JOUEURS (SMJ)
 TRANSPORT ET COLISAGE INTERNATIONAUX (TCI)
 TRAVEL 4 LIFE
 L'UNIVERS DES GAINS
 VIP REMISES
 WWW.SRC

SUR LE SITE DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES

Afin de faciliter la prévention anti-arnaques, le site www.arnaques-infos.org est opérationnel depuis le 9 septembre 2009 (*date symbolique puisqu'elle marque le 10^e anniversaire du Réseau anti-arnaques*).

Les principaux thèmes évoqués sont :

En première page ⇨ Actualités – Le carton rouge du mois.

Arnaques africaines ⇨ Les exemples d'offres de gain trop facile, à éviter.

Loteries et cadeaux ⇨ Décryptage d'offres publicitaires émanant de la vente à distance.

Voyances ⇨ Les dernières promesses – et prouesses – de faux voyants.

Santé ⇨ Les méthodes miracles dans le collimateur du **Réseau anti-arnaques**.

Offres promotionnelles ⇨ La face cachée des opérations du type « Votre 1^{er} achat remboursé ».

OUI SOMMES-NOUS ?

Le **Réseau anti-arnaques** est une association loi 1901 qui a pour objet de détecter, recenser et tester les principales arnaques de la consommation dans les domaines suivants : loteries et concours publicitaires, offres promotionnelles, vente à distance, sites marchands, travail à domicile, offres d'emploi « bidons », chaînes d'argent, ventes pyramidales, voyance, méthodes de santé miracles, bonimenteurs, agences de recouvrement, placements mirifiques...

Le **Réseau anti-arnaques** est une association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**.

La « **Liste noire des enseignes à éviter** » est établie à partir des dossiers d'enquête du **Réseau anti-arnaques**, des témoignages reçus et des actions en justice connues.

MENTIONS LÉGALES

ARNAQUES-INFOS est une marque déposée sous le numéro 023153480 auprès de l'**Institut national de la propriété industrielle**.

Président du **Réseau anti-arnaques** : **Pascal TONNERRE**.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2009.

N° SIRET : 503 805 657 00015

La gestion des appels à témoignages a fait l'objet d'une déclaration auprès de la **CNIL** enregistrée sous le n 1353408.

Imprimé par l'Espace Associatif, impasse de l'Odet, 29000 Quimper.

Reproduction autorisée sous réserve de citer l'origine.

ABONNEMENT À ARNAQUES-INFOS

Abonnement « papier » : 8 € (les 4 numéros), 16 € (les 8 numéros). Le numéro d'échéance de l'abonnement est indiqué sur l'étiquette adresse de l'enveloppe d'expédition.

Abonnement électronique : 10 € (les 8 numéros).

La gestion des abonnements à cette lettre trimestrielle a fait l'objet d'une déclaration à la **CNIL** sous le numéro 690844 conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 34 de la loi précitée, tout abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement par courrier auprès du **Réseau anti-arnaques**.

ARNAQUES-INFOS : lettre trimestrielle d'information publiée par
Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE
Courriel : contact@arnaques-infos.org